



## Séminaire sur les alternatives aux mines antipersonnel actives retenues à des fins autorisées

Le 21 juin 2024, Genève | 09h00 – 17h00 | Hôtel Royal, Genève

### Contexte

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (officieusement, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) adopté en 1997, est la pierre angulaire de l'effort international visant à mettre fin aux souffrances et aux victimes causées par les mines antipersonnel. En adhérant à ce traité humanitaire historique, les États parties acceptent, sans exception, le texte de la Convention.

Dans ce contexte, les États parties acceptent l'Article 1 des Obligations générales aux termes duquel « Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance [...] acquérir, stocker ou conserver d'une autre manière des mines antipersonnel ». Nonobstant les Obligations générales, l'Article 3 autorise les États parties « à conserver ou à transférer un certain nombre de mines antipersonnel pour la formation aux techniques de détection des mines, de déminage, ou de destruction des mines ». Il n'y a pas de nombre ou de pourcentage fixe de mines retenues qu'un État partie puisse conserver à des fins autorisées ; toutefois, l'Article 3 dispose que celles-ci « ne doivent pas dépasser le nombre minimum absolument nécessaire ».

Cette intention est aussi précisée dans l'Action 16 du Plan d'action d'Oslo (PAO) qui exige des États parties qu'ils réexaminent chaque année « le nombre de mines retenues pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas le nombre minimum absolument nécessaire et qu'ils détruisent toutes les mines antipersonnel qui dépassent ce nombre ». L'Action 17 appelle en outre à « explorer les alternatives disponibles à l'utilisation de mines antipersonnel actives à des fins de formation et de recherche, dans la mesure du possible ».

### Défis rencontrés et possibilités de coopération

Il y a 64 États parties qui ont retenues des mines à des fins autorisées. Le nombre de ces mines varie, de moins d'une douzaine à des milliers. Ces États parties doivent donc informer chaque année – et avant le 30 avril dans leurs Rapports au titre de l'Article 7 – sur l'état et l'utilisation des mines retenues. En outre, ils doivent faire rapport sur l'Action 16 du PAO et sont vivement encouragés à explorer d'autres solutions à l'utilisation de mines actives et à faire rapport, le cas échéant, sur l'Action 17.

Si l'application effective de l'Article 3 est une obligation en vertu de la Convention, les questions relatives aux mines retenues à des fins permises n'ont pas été une priorité pour les États parties. Ainsi, le taux de déclarations et les informations fournies pourraient être renforcés. De même, seule une poignée d'États ont adopté des solutions de remplacement pour des mines retenues à des fins autorisées et/ou ont indiqué qu'ils envisageaient d'autres solutions.

Le Président de la Convention, le Cambodge, qui a été chargé de prendre l'initiative sur « toute question liée à la poursuite des objectifs de la Convention [...] y compris sur les questions liées à la transparence concernant les exceptions prévues à l'Article 3 », tient à renforcer son engagement avec les 64 États parties qui détiennent des mines antipersonnel à des fins autorisées afin de favoriser le dialogue et la coopération, en particulier sur la voie du *Sommet de Siem Reap-Angkor vers un monde libre de mines antipersonnel*.

L'Unité d'appui à l'application de la Convention (l'ISU en anglais) soutient donc le Président dans l'organisation du séminaire, qui se tiendra grâce à un financement fourni par le biais d'un projet (Décision

PESC 2021/257) adopté par le Conseil de l'Union européenne. Le projet vise à soutenir la mise en œuvre de la Convention, y compris l'Action 16 en augmentant le nombre de rapports, l'Action 17 en explorant des solutions de remplacement pour des mines antipersonnel actives, et l'Article 6 en renforçant la coopération et l'assistance.

## Agenda | Séminaire sur les alternatives aux mines antipersonnel actives retenues à des fins autorisées

Hôtel Royal Genève | Rue de Lausanne 41 | Tram 15 ou bus A2, arrêt Môle

09h00 – 09h30

**Café de bienvenue et exposition** – Les délégués sont accueillis avec une tasse de café et une exposition de mines inertes et d'autres alternatives pour la formation. Une photo de groupe est prévue à 09h15. Nous vous prions de vous munir de vos badges des réunions intersessions afin de faciliter votre participation.

Séance 1 – 09h30 – 09h45

### Ouverture du séminaire

- S.E. Ly Thuch, Ministre d'État auprès du Premier Ministre et Premier Vice-Président de l'Autorité cambodgienne de lutte antimines et d'assistance aux victimes, et Président du Sommet de Siem Reap-Angkor vers un monde sans mines
- Marketa Homolkova, Chef de la Section du désarmement, Délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU à Genève

Séance 2 – 10h00 – 10h30

### Article 3 : Mines conservées à des fins autorisées et recherche de solutions de remplacement dans le cadre du Plan d'action d'Oslo

- Juan Carlos Ruan, Directeur, Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU)
- Steve Goose, Chef de la Division des armes, Human Rights Watch, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL)

Cette session sera axée sur l'établissement de rapports et la nécessité de disposer de données de qualité du point de vue de la mise en œuvre de la Convention et sur le point de vue de la société civile sur la mise en œuvre de l'Article 3. Les délégations intéressées sont invitées à s'exprimer sur la question et poser des questions aux panélistes.

Séance 3 – 10h35 – 11h00

### Risques liés aux mines antipersonnel vivantes dans le stockage ; et le système de gestion approprié

- Aide populaire norvégienne

Des systèmes d'inventaire inefficaces peuvent entraver l'identification et la présentation correcte du type de mines retenues dans les rapports. Des systèmes de gestion inadéquats ou inefficaces peuvent entraîner des accidents dévastateurs. Cette session est une compilation de bonnes pratiques. Les délégations intéressées sont invitées à s'exprimer sur la question et poser des questions aux panélistes.

Pause-café en parallèle

Séance 4 – 11h10 – 12h30

### **Point de vue des États qui entreprennent des activités de déminage sur les alternatives aux mines antipersonnel actives**

- Nathalie Ochoa Niño, Coordinatrice, Programme national de lutte antimines, Colombie
- Colonel Pisan Amornratananuparp, Forces armées royales thaïlandaises, Centre d'action de lutte antimines de Thaïlande

Les États qui procèdent activement au déminage ont besoin de mines antipersonnel vivantes pour s'entraîner. Ou le font-ils ? Cette session explorera l'entraînement avec des éléments inertes simulant des mines antipersonnel d'usine et improvisées (qui peuvent inclure des « détonations » utilisant la lumière ou le son en cas d'activation). Les délégations intéressées sont invitées à s'exprimer sur la question et poser des questions aux panélistes.

Pause

Séance 5 – 13h45 – 15h00

### **Progrès et techniques d'utilisation des mines antipersonnel inertes pour l'entraînement (partie A)**

- Edison Pineda, Expert de l'action humanitaire contre les mines, Centre suisse d'EOD, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Armée Suisse
- Colin King, Directeur du renseignement, Fenix Insight
- Greg Crowther, Directeur des programmes, Groupe consultatif sur les mines (MAG)

Que sont les mines de substitution et comment fonctionnent-elles ? Qu'est-ce qu'une « bibliothèque de matériel » et comment ces techniques sont-elles appliquées sur le terrain, y compris dans des endroits comme l'Ukraine ? Les mines imprimées en 3D fonctionnent-elles ? Le rôle des mines conservées dans la formation. Une explication pratique par des acteurs de terrain. Les délégations intéressées sont invitées à s'exprimer sur la question et poser des questions aux panélistes.

Pause-café – formulaires d'évaluation

Séance 6 – 15h30 – 16h45

### **Progrès et techniques d'utilisation des mines antipersonnel inertes pour l'entraînement (partie B)**

- Lieutenant-colonel Djimon Sahgui, Directeur, Centre de Perfectionnement aux Actions Post-Conflictuelles de Déminage et de Dépollution, Bénin
- Simon Elmont, Spécialiste technique mondiale sur la libération des terres, Humanité et inclusion
- Hans Risser, Directeur régional pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Europe, Aide populaire norvégienne

La session se penchera également sur les avancées et les techniques à travers les yeux et l'expérience de différents panélistes. Les délégations intéressées sont invitées à s'exprimer sur la question et poser des questions aux panélistes.

Séance 7 – 16h45 – 17h00

### **Clôture du séminaire**

- S.E. Ly Panharith, Secrétaire général, Autorité cambodgienne de lutte antimines et d'assistance aux victimes, Présidence du Sommet Siem Reap-Angkor vers un monde sans mines
- Marketa Homolkova, Chef de la Section du désarmement, Délégation de l'Union européenne auprès de l'ONU à Genève

Fin du séminaire